

L'OPCO des Entreprises de Proximité lance son Plan d'actions Alternance de proximité 2020

Dans un contexte de crise économique sans précédent, qui impactera durablement l'emploi en France, l'OPCO EP, sous l'impulsion de ses instances de gouvernance paritaire lance un nouveau plan d'actions. L'objectif est de soutenir le développement de l'alternance auprès de ses branches adhérentes et de ses entreprises au plus près des territoires. Ce plan, très opérationnel, mobilise ses 17 délégations régionales, DROM compris, et ses 220 conseillers, par la mise en place d'actions d'accompagnement afin de recenser et d'accompagner les entreprises sur leurs besoins de formation et de recrutement.

La formation et l'emploi des jeunes étant au cœur de son action, l'OPCO EP propose son plan de soutien à l'alternance, un ensemble de mesures concrètes pour sécuriser l'offre de formation, au bénéfice des branches professionnelles et des entreprises et bien sûr des jeunes alternants et qui simplifient la gestion et la des contrats en allégeant significativement les démarches administratives.

DES REPONSES ADAPTEES AUX ENJEUX DES ENTREPRISES

L'OPCO EP développe son **Plan d'actions Alternance de proximité** afin d'apporter des solutions concrètes, opérationnelles et pragmatiques aux organismes de formation, aux entreprises, à leurs salariés et aux jeunes. Ce plan sera accompagné d'une campagne de communication qui débutera dès le mois de juillet pour soutenir les actions sur le terrain.

Le Plan Alternance de proximité 2020 s'articule autour de 5 axes :

- **Sécuriser l'emploi et les qualifications des jeunes.** L'OPCO EP est conscient de l'importance de développer des moyens pour sécuriser l'emploi et les qualifications des jeunes pour limiter les ruptures de contrats d'apprentissage dans les premiers mois.
- **Renforcer la promotion des métiers et accompagner les branches professionnelles.** Pour être efficace, il est primordial d'orienter les jeunes vers les métiers dits « en tension », qui recrutent. Cela passe notamment par la valorisation du site dédié *Bouge-ton-avenir.fr* qui valorise en lien avec les branches professionnelles des métiers d'avenir, ou en déployant le dispositif « RefleX branches » afin de définir les actions prioritaires à mettre en place.
- **Accompagner les entreprises qui recrutent.** L'OPCO EP intensifie la simplification des démarches administratives pour les entreprises ainsi que leur accompagnement par la mobilisation de ses conseillers ou de la hotline dédiée aux Entreprises.
- **Préparer la rentrée 2020 des CFA et organismes de formation.** La mise en place d'un accompagnement personnalisé dès à présent de chaque CFA par un

conseiller de l'OPCO, l'organisation de webinaire détaillant l'offre de formation, une hotline dédiée, permettront de préparer la rentrée prochaine dans de bonnes conditions.

- **Innover en partenariat avec les acteurs de l'emploi nationaux et locaux.** Le contexte économique invite l'ensemble des acteurs des politiques de l'emploi et de la formation à initier de nouveaux dispositifs, plus souples, plus interactifs et pragmatiques. Des actions permettant le recensement des besoins en emploi en alternance dans les entreprises et la mobilisation des CFA doivent permettre de mettre à disposition des jeunes les offres d'emploi et d'apprentissage.

« L'OPCO EP se veut au rendez-vous et propose des solutions concrètes, opérationnelles et adaptées aux problématiques sectorielles et territoriales pour le développement de l'alternance et ce dans un contexte inédit. » précise **Sylvia VEITL, Présidente**.

« Avec le Plan Alternance de proximité 2020, l'OPCO EP conforte son rôle d'acteur de proximité en faveur du recrutement par la voie de l'alternance et devient ainsi un partenaire solide des politiques d'emploi par l'alternance des entreprises » ajoute **Philippe Gaertner, 1er Vice-président**.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 467 000 entreprises et 4,5 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement de de près de 140 000 contrat d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP – astrid.chenard@opcoep.fr

Alix BOUGERET – 06 63 61 16 19 – alix.bougeret@ideealconseil.com